

TABLEAU E (EXTRAIT).
Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1874.
 ILES TUAMOTU.

Nos des sections	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	2,100 »	
2	Résidence et canotiers.....	5,740 »	
3	Chefferies.....	4,330 »	
4	Culte et instruction publique.....	3,070 »	
5	Police générale.....	4,510 »	
6	Prime sur les arrestations.....	150 »	
7	Pensionnaires.....	300 »	
8	Vivres délivrés par ordre du Commandant ou du résident.....	1,000 »	
9	Part afférente aux Tuamotu dans les dépenses de la haute-cour.....	3,000 »	
10	Frais d'impression.....	600 »	
11	Frais de passage.....	250 »	
12	Remises aux percepteurs.....	1,200 »	
13	Dépenses imprévues.....	3,750 »	
	Total des dépenses.....	30,000 »	

Arrêté le présent budget des dépenses à la somme de trente mille francs.

Papeete, le 22 janvier 1874.

Le Directeur des affaires indigènes,
 Signé : DOUBLÉ.

Approuvé en Conseil d'administration
 dans sa séance du 7 avril 1874.

Le Commandant Commissaire de la République,
 Signé : GIRARD.

TABLEAU F (EXTRAIT).
Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1874.
 ILES TUBUAI ET RAIVAVAE.

Nos des sections	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	200 »	
2	Chefferies.....	960 »	
3	Culte et instruction publique.....	520 »	
4	Police indigène.....	420 »	
5	Prime sur les arrestations.....	90 »	
6	Habillement de la police.....	200 »	
7	Dépenses imprévues.....	610 »	
	Total des dépenses.....	3,000 »	

Arrêté le présent budget des dépenses à la somme de trois mille francs.

Papeete, le 22 janvier 1874.

Le Directeur des affaires indigènes,
 Signé : DOUBLÉ.

Approuvé en Conseil d'administration
 dans sa séance du 7 avril 1874.

Le Commandant Commissaire de la République,
 Signé : GIRARD.